

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20251117-121_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU PORCHE
D'ENTREE DU CIMETIERE (121-2025)**

Pour la sécurité et la conservation du site, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la restauration du porche d'entrée du cimetière.

Pour ce faire, l'entreprise Pierres & Bois propose de :

- piquer et crépir les vieux murs,
- déposer l'ardoise,
- remplacer les planches abimées,
- poser des ardoises neuves au clou,
- restaurer et reposer le poinçon,
- changer les gouttières.

Le montant de cette opération s'élève à 22 009,40€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de restauration du porche d'entrée du cimetière pour un montant estimé à 22 009,40€ HT,
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, à hauteur de 50%, soit 11 004,70€,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'instruction du dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau